

DURÉE

7 heures (1 jour)

POUR QUI

Les maîtres d'ouvrages publics et privés, les maîtres d'œuvre, les entreprises de travaux, mais aussi les bureaux d'études, les géomètres, les chefs de chantier, les conducteurs de travaux, les conducteurs d'engins de chantiers.

ORGANISATION

De 4 à 10 stagiaires

INTERVENANT

Formateur certifié

DELAI D'ACCES

Inscription 48H00 au plus tard, avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

MODALITE D'ACCES

Veuillez me contacter par mail
gerald_charlet@orange.fr ou par téléphone
07.82.65.21.59

MODALITÉ DE LA FORMATION

Présentiel en INTRA dans vos locaux, ou en INTER dans nos locaux

METHODE D'APPRENTISSAGE

Etude de cas
Exercices pratiques et mises en situation

MOYENS TECHNIQUES

Support de cours
Vidéo-projection

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de formation
Passage de l'examen QCM AIPR Niveau Concepteur ou Encadrant.

PRIX NET DE TAXE EN EUROS

INTER : A partir de 130€/jour/stagiaire
INTRA : A partir de 600€/jour/groupe selon le nombre de stagiaire
Le prix de la formation est donné à titre indicatif.

ACCESIBILITE AUX PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours. Merci de nous contacter.

QUE DIT LA REGLEMENTATION ?

Depuis le 1er janvier 2018, les intervenants en préparation et exécution des travaux à proximité des réseaux doivent impérativement obtenir une AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).

VOTRE FORMATION

PRÉREQUIS

Lire, écrire et parler français. Utiliser un ordinateur ou une tablette.

OBJECTIFS

- Appliquer les règles liées à la réforme anti-endommagement
- Respecter les procédures administratives liées aux travaux de réseaux
- Identifier les différentes typologies de réseaux et adapter les techniques de travaux selon les risques et les prescriptions en vigueur
- Appliquer les mesures de prévention et d'arrêt de travaux

PROGRAMME DE FORMATION

- Contexte de la réforme et de l'AIPR : Cas d'accident Rôles et missions et responsabilités des différents acteurs - Le guichet unique
- Rappel de la réglementation : Code du travail - Code de l'environnement - Les décrets - Les guides techniques et fascicules
- Procédures administratives : Les acteurs, qui fait quoi ? - DT et DICT Compte rendu de marquage - Constats contradictoires et d'arrêt - Avis de travaux urgent

- Exercice de mise en application sur le guichet unique
- Les typologies de réseaux et les risques en cas d'endommagement : Caractéristiques des réseaux - Moyens d'identification d'un réseau (grillage avertisseur, affleurant) - Classes de précision Rappel des règles de cartographie, topographie (échelles, altimétrie, planimétrie...) Repérage et Précision de localisation - Règles de marquage – piquetage
- Règles de l'art lors des travaux à proximité des réseaux : Terrassement avec engins Terrassement manuel ou mécanique avec des outils de chantier Travaux sans tranchée - Règles de précaution
- Sécurité et consignes en cas d'incident ou d'accident
- Cas pratiques réalisés durant la formation : Rédaction de DT – DICT Lecture de plans